Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAC 702 Basilique du Sacré-Cœur (18e). Autorisation à l'Association Diocésaine de Paris à déposer un permis de construire.

Mme Karen TAIEB, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Mme la Maire sollicite l'autorisation de permettre à l'Association Diocésaine de Paris de déposer un permis de construire pour l'aménagement des espaces d'accueil et de la boutique de la Basilique du Sacré-Cœur (18e) ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 28 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Karen TAÏEB au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

La Maire de Paris est autorisée de permettre à l'Association Diocésaine de Paris de déposer un permis de construire pour l'aménagement des espaces d'accueil et de la boutique de la Basilique du Sacré-Cœur (18e).

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO